MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE Académie de Nancy-Metz

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Vosges

Appel à candidatures sur les postes profilés créés à la rentrée 2016 à l'issue des instances de carte scolaire

A l'issue de la consultation des instances réglementaires, les **postes profilés** détaillés ci-après sont implantés dans les écoles à compter de la rentrée 2016. Ils seront vacants dans le cadre des opérations du mouvement départemental 2016.

Les enseignants intéressés par tout poste présenté ci-après seront conviés à passer un entretien devant une commission chargée d'évaluer la compatibilité de leur profil et de leurs motivations avec les spécificités et sujétions des missions visées.

Une première série d'entretiens est organisée préalablement aux opérations du mouvement informatisé 2016. Ces entretiens auront lieu les mercredis après-midi 09, 16 et 24 mars 2016. L'horaire de passage devant les commissions de recrutement sera spécifié dans les meilleurs délais par courrier.

<u>IMPORTANT</u>: Les enseignants souhaitant candidater sur un ou plusieurs postes doivent transmettre leur candidature motivée à leur inspecteur de circonscription au plus tard le vendredi 26 février 2016, **délai de rigueur**.

Par ailleurs, la participation aux entretiens préalables est complémentaire à la participation effective au mouvement. Les enseignants sollicitant l'un de ces postes devront impérativement émettre leur(s) vœu(x) sur SIAM.

1 - Principe général de la nomination sur poste profilé

Conformément aux règles du mouvement départemental, les enseignants sollicitant l'un de ces postes sont auditionnés par une commission de recrutement chargée d'émettre un avis quant à leur aptitude et posture professionnelle à occuper les fonctions visées.

La commission établit un classement des enseignants reçus. L'enseignant obtenant le poste est celui classé en rang n°1.

2 - Modalités spécifiques propres aux dispositifs « un maître de plus que de classes » et dédiés à la scolarisation des toutes petites sections

S'agissant des postes précités, l'enseignant disposant du plus fort « barème mouvement » après avis favorable de la commission de recrutement obtient le poste.

3 - Liste des postes profilés ouverts dans le cadre de la carte scolaire 2016 :

Dispositif « un maître de plus que de classes »

- Capavenir Vosges (ex Thaon-les-Vosges) primaire « Gohypré »
- Épinal élémentaire « Loge Blanche »
- Gérardmer élémentaire « Jules Ferry »
- Le Thillot primaire « Jules Ferry »
- Mirecourt élémentaire « Docteur Brahy » (50%) / élémentaire « Joseph Bey » (50%)
- Raon l'Étape primaire « Centre »
- Vittel élémentaire « Haut de Fol »

Dispositif dédié à la scolarisation des toutes petites sections

- Capavenir Vosges (ex Thaon-les-Vosges) maternelle « Bouxières »

Autres postes

- Coordonnateur(rice) du REP de Senones (½) et « plus de maîtres que de classes » (½) implanté à l'école primaire « Perrin-Sand » de Senones
- Conseiller(ère) pédagogique départemental(e) EPS (poste implanté à la DSDEN des Vosges)

ATTENTION: ces fonctions ne sont pas ouvertes aux enseignants exerçant à temps partiel.